

Développer l'autodétermination et le pouvoir d'agir pour et avec les personnes accompagnées

Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer, un IME, une MECS,...

Vous pouvez prendre des décisions pour votre vie en fonction de ce qui est important pour vous.

Les personnes accompagnées ont le droit de participer aux activités de la société (travail, école, logement, loisirs) et de choisir ce qu'elles aiment.

Le pouvoir d'agir permet de prendre des décisions et de trouver des solutions pour votre projet ou pour un projet collectif.

Les professionnels et votre famille peuvent vous aider à trouver les solutions. Ils ne doivent pas prendre des décisions à votre place. Ils ne doivent pas vous forcer à prendre une décision.

Cette formation présente l'importance du pouvoir d'agir. Cette formation explique comment les professionnels peuvent aider les personnes à réaliser leurs projets.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

- > La formation dure 5 jours dont :
 - 1 jour avec les personnes accompagnées uniquement
 - 2,5 jours pour les professionnels
 - 1,5 jour pour les professionnels et les personnes accompagnées ensemble
- > Le formateur s'appelle **Fabrice GAUTHERON** ou **Lucile AGENOR** ou **Julien BARBOSA** ou **Isabelle GERARDIN**
- > Si vous êtes une personne accompagnée, pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels. La formation est payée par votre établissement ou un organisme qui paye les formations.
- > **Tarifs 2024** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

POURQUOI ?

Cette formation sert à :

- > Connaître ce qu'est le pouvoir d'agir
- > Apprendre comment dire ce qui est important pour vous
- > Avoir des outils et réfléchir aux choix que vous pouvez faire
- > Changer la relation entre les professionnels et les personnes accompagnées

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > Pouvoir d'agir et autodétermination : qu'est-ce que c'est ?
- > Qu'est-ce que l'on peut choisir et comment ?
- > Qu'est-ce qu'un risque ?
- > Comment les professionnels peuvent aider les personnes ?
- > Pourquoi il est possible de faire des choix pour soi-même ?

POUR QUI ?

- > Pour tout public
- > Pour des adolescents ou adultes accompagnés par un établissement ou un service social ou médico-social
- > Pour tous les professionnels (en ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, etc.)
- > Pour les familles et les aidants
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer
- > Le groupe sera composé de 6 professionnels et de 6 personnes concernées

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux,...
- > Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe